

10 feuillets

Décès

année 1793.

tribardou

Mairie de Trillbardou

primo feutte



Registre de l'état civil de la Paroisse de Trilbadou,
pour l'année mil sept cent quarante et une, rédigé et
paraphié par le prêtre et le maire, et scellé au nom de Dieu
Dieu pour nous faire bonne marie. Le Seigneur d'district
de ceauz, Répartement de Poitiers et marie, conformément
à la loi du vingt septembre mil neuf cent qui détermine le
mariage devant la loi état civil de la république.

Sainte Anne, à la date du vingt douze l'an premier de la république
française.

DE MARIAGE

par le curé de Trilbadou

Quijourd'hui le système juridique est établi par la
Loi du vingt deux juillet de l'an République
française, et son application rendue sous Joseph
Boussacot Secrétaire Général de la Commune des
Trilbadous élue le deux de novembre dernier pour deux ans
Les actes destinés à constater La Naissance, les
Mariages et les Décès des Citoyens, sont enregistrés
en la Commune, Martin Marolle Moniteur
âgé de cinquante quatre ans domicilié dans la ville
Antoine Municipalité de Trilbadou, et Antoine Louis le pater
Le prêtre aussi Moniteur âgé de vingt quatre ans domicilié
Marolle également dans la Ville Municipalité, le prêtre
J. Durand

Mme Gauthier, le sieur Jeanne Matrone,
de Genevieve Gauthier & Marotte agee de quatre
vingt ans demeurant dans la dite Municipalite
Epouse de feu Jean Martin Baillif, lesquels
Martin Marotte et autrefois Denis le prieur
Mour declaré que la dite Genevieve Geneviève
Marotte en morte hier a quatorze heures du soir
en son domicile, et que au dessus a present
que Martin Marotte et autrefois Denis le prieur
me signé avec moi, soin en la Mairie
Commune de Trilbardou ce jour mois et an
ci dessus ;
Antoine Lepstre

Martin Marotte
Joseph Dussault

Aujourd'huys vingt quatrième Janvier mil mille cinq
quatre vingt trois, à l'heure d'aujourdhui de la République
française et quatre heures du soir, par devant moi
Joseph Dussault, le deux d'decembre dernier, j'ay
vu ces actes destinés à constater les naissances,
Mariages et décès des citoyens, faire arriver
en la Mairie Commune Jeanne Marie Courtois
jardinière agee de cinquante quatre années domiciliée dans
la Municipalité de Villeneuve et Jean Baptiste
Le Pichet Manouvrier domicilié dans la dite

Municipalité de Trilbardou agee de
soixante deux ans, laquelle fles, le et leur
Gendre de Genevieve Jeanne Marotte agee de
quatre vingt six ans demeurant dans la
dite Municipalité de Trilbardou Epouse de
leur Jeanne Courtois, lesquels Jeanne Marie Courtois
et Jean Baptiste Le Pichet Mour declaré que
la dite Genevieve Jeanne Marotte est morte hier
en son mairie du soir en son domicile, et que au
dessus le present acte que Jeanne Marie Courtois
et Jean Baptiste Le Pichet ont signé avec
moi, faire en la Mairie Commune de Trilbardou
Les deux Mois et un cy dessus,

Jean Baptiste Le Pichet Jeanne Marie Courtois
Joseph Dussault

Aujourd'huys vingt Mars mil mille cinq
vingt et un d'decembre de l'An de la République française
et une heure du matin j'ay constaté que Joseph Dussault
le deux d'decembre dernier j'ay fait les actes
destinés à constater les naissances, Mariages et décès
des citoyens, leur comparaison en la Mairie Commune
Jean Baptiste Joseph Bourlier agee de trente trois ans

demiselle dans la Municipalité de la 1^e Meuse et
Louis Marais Maraudine demeurant dans
La municipalité de la 2^e Meuse de la ville de
L'espérance ille le second Meuse de la ville de
Bouillon aye de son acte réellement devant Jean de
Francoise et Nomme Jeanne domenique dans la cité
de Béthune Municipalité à laquelle Jean Baptiste Ferin et
René Marais son déclaré que ledit
René Marais en son nom et à Mézié en son domicile
et que ai dressé l'acte que Jean Baptiste
Ferin et René Marais en son nom
soient faire en La maison commune de
l'assistance les fous mais ce qui est dessus
Jean Baptiste Ferin

L'assistance de Joseph DUMONT

Quinze heure vingt et Si Marie aye de son
quatre vingt trois ans demeurant de la République
Française, et vingt heures du matin par devant moi
Joseph Desautel ille le deux decembre dernier devant
dresser les actes d'estatut de constat des naissances
et mariages et décès des citoyens, et pour congozance
en la maison commune de Béthune Jean Baptiste
Thomas vaist aye de trente quatre ans charon et
Jean Baptiste Le Riche aye de vingt ans
Monsieur domicile son deux doms de
Municipalité de Béthune, La ville de Béthune
Le second temoin qui

ff * horum
De Eloi Marie  François Gauville aye de
Die et Françoise fils de Pierre Françoise
Gauville M^{INUTA} Vinciguier et de Marie Anne
Cardien son épouse est pere et mere domicilié
à Paris rue Courthour, Lequel Jean Baptiste
Thomas vaist et Jean Baptiste Le Riche Mon
déclaré que ledit Eloi Marie Gauville est mere
Kiev a Guy Marais desnois chez Marie Jeanne
Carture femme du Jean Baptiste Thomas vaist
et son épouse, et que ai dressé l'acte
que Jean Baptiste Thomas vaist et Jean Baptiste
Le Riche ou signés avec moi, pour en la maison
commune de Béthune les fous mais et au
jean baptiste le Riche

Joseph DUMONT à officier public

Quinze heure premier Jour d'août mil Sept cent
quatre vingt trois L'an deuxième de la République
Française, et huit heures dix minutes passées
moi Joseph Desautel ille le deux decembre dernier
pour dresser les actes d'estatut de constat des
naissances, mariages et décès des citoyens
pour congozance en la maison commune
d'Automne Béthuneur cordonnier domicilié dans
La Municipalité de Béthune aye devingt ans

ans, le . Etienne Jérôme Vigneron age de
cinquante ans domicilié dans la Municipalité
de Lécher. Tous deux conjoints de Marie Jeanne
Jérôme age de vingt et une ans épouse
de Etienne Michel Lachelle domiciliée dans
La Municipalité de Billardon. Ces deux
Antoine Bouthonne et Etienne Jérôme monsieur
déclaré que l'autre Marie Jeanne Jérôme est
morte hier à dix heures du matin en son
domicile, et que ai dessiné le présent acte que
Antoine Bouthonne et Etienne Jérôme ont signé
avec moi, faire en la maison commune de
Billardon les Jeux mois de novembre
Picard Jérôme au nom d'Etienne

Etienne Michel

Officier public

Le jour de ce présent Jeudi d'Avril mil cinq cent quatre
vingt treize. L'an deuxième de la République française
à huit heures du matin j'adoube moi Joseph Desautel
du le dix Decembre dernier pour dessin les actes destinés
à constater les naissances, mariages et décès des citoyens
et un coupleur en la maison commune de Billardon
Jean Louis Joseph Desautel age de vingt deux ans
M. Etienne Damilie domicilié dans La Municipalité de Thorigny
et Nicolas Michel Rameau age de vingt trois ans
bourgeois domicilié dans la Municipalité de Billardon
Légerme fils et le second gendre de Joseph Desautel

quarante

ans de mariage

que cette acte Marchand Epicer
domestique dans ladite Municipalité de
Billardon MINUTE Epoux de Marguerite Constantine
Vasse, Lesquels Jean Louis Joseph Desautel et
Nicolas Michel Rameau monsieur déclaré que ledit
Joseph Desautel est mort hier à une heure du soir
en son domicile, Le Jeudi au dessus mentionné
que Jean Louis Joseph Desautel et Nicolas Michel
Rameau sont unis avec moi.

faire en la maison commune de Billardon le
jeudi matin à un ci dessus

Signature du parrain et témoin

Signature de l'officier public

Signature de l'officier public

Le jour de ce présent Vendredi Avril Mil cinq cent quatre
vingt trois. Tenu à l'heure désignée de la signature
France, à une heure du matin par devant moi
Joseph Desautel est le deuxième dimanche du mois
Dessin les actes destinés à constater les naissances
Mariages et décès des citoyens, faire comparaître
en la maison commune de Billardon Jacques
Philippe Vermille âgé de cinquante cinq ans
bourgeois domicilié dans la Municipalité de
Billardon et Thomas Champs age de quarante
ans marchand aussi domicilié dans ladite

Municipalité de Trilliardou, le premier
et le second voeux de Jacques Philippe Vermelle
ayant de trente ans et dix ans d'âge demeurant
dans ladite municipalité de Trilliardou, époux de
Marie Jeanne Elizabeth Vour, lesquels Jacques
Philippe Vermelle et Thomas Champs nœur
déclaré que ledit Jacques Philippe Vermelle
en morte hier à quatre heures du soir en son
domicile, et l'an et le jour de la Sainte-Lucrèce acte que
Jacques Philippe Vermelle et Thomas Champs
en sont avec moi
faire en La Maison commune de Trilliardou
Les Jours mois et ans ci-dessus —

Jacques Philippe Vermelle

Thomas Champs

Philippe Vermelle

Le jour du vingt-septième juillet mille et soixante
et un ans au matin à neuf heures du matin j'avois
rencontré à la porte de la maison de laquelle j'avois
l'habitation le jour de la Sainte-Lucrèce
les actes destinés à constater les maladies, malaises
et deces des citoyens, à la conveinte en La Maison
commune de Trilliardou devant Maillard age de vingt
ans et auquel j'avois domicilié dans La Municipalité

de Trilliardou, et ci-jointe Scandourin domicilié
dans La MINUTE de Trilliardou, municipalité de Trilliardou
Le premier voeux de Jacques et Le second voeux de
Marie Jeanne Sophie Baudouin age de vingt
ans Lesquels premiers Maillard et Jean Scandourin
morts déclaré que La Vie Marie Jeanne
Sophie Baudouin en morte hier à neuf heures
du matin en son domicile et que en cette
L'espous acte que François Maillard et Jeanne
Scandourin ont signé avec moi et autres
voeux. Ledit François Maillard qui a déclaré
ne savoir à quel
soir en La Maison commune de Trilliardou
Les Jours mois ans que l'acte
de Scandourin et l'espous
antoine Bouchet

Baudouin Louis honore de son François Baudouin

Philippe Vermelle

Le jour du vingt-septième juillet mille et soixante
et un ans à la conveinte en La Maison
commune de Trilliardou devant Maillard age de vingt
ans et auquel j'avois domicilié dans La Municipalité

a huit heure du matin garderai mon sieur Joseph Desautel
Le l'edictz decembre dernier pour dresser les actes
destinés à constater les transactions, o^r Mariages et
décès des citoyens, & un censement ou la maison
commune de Billardon. Jacques philippe Vermille
age^e de vingt ans son pere domicilié
dans La Municipalité de Billardon le Haque cheny
age^e de trente et un ans marchand domicilié
aussi dans La dite Municipalité de Billardon
Lopremier pere ou Le second pere de Marie
Charlotte Thomas age^e de vingt ans
Lesquels Jacques philippe Vermille et Thomas
Champris mons déclare que Marie Charlotte Champris
est morte hier a deux heures du midi en son domicile
et j'en ai dressé le present acte que Jacques philippe
Vermille et Thomas Champris ont signé avec moi

soi ou la maison commune de Billardon le
jeudi vingt et un octobre. Jacques philippe Vermille

Thomas Champris

WILLIAMS
Notaire public

Le jour d'aujourd'hui, le jeudi vingt et un octobre, au huit heure
du matin garderai mon sieur Joseph Desautel le l'edictz
decembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les

f 15me

Les naissances, mariages et décès des citoyens, tout
comme que ou la maison commune de Billardon Jeanne
gracie le coey Nouchet age^e de trente et un et Jeanne
Baptiste Thomas rassé charme tous deux domiciliés dans
La Municipalité de Billardon, Lopremier pere ou le second
cousin de Jeanne Marguerite le coey age^e d'quinze ans
fille de Jean gracie le coey et de Marie anne Dugard
son épouse ses parents morts, lesquels Jean gracie
le coey et Jean Baptiste Thomas rassé mons déclare^t
que comme Marguerite le coey est morte il y a cinq heures
dans chez Jean gracie le coey son pere, a Journaux d'actes
épargnés sans que Jean gracie le coey et Jean Baptiste Thomas
rassé soit tenu avec moi.

Soi ou la maison commune de Billardon les Jours suivants
et au résultat. Jean gracie le coey

Le coey. Dymon
Signature

Le jour d'aujourd'hui le jeudi vingt et un octobre, au huit heure
du matin garderai mon sieur Joseph Desautel le l'edictz
decembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les
naissances, mariages et décès des citoyens tout comme que ou la maison
commune de Billardon. Anna Matron
platres age^e de cinquante neuf ans domiciliée dans

deus La Muniçacie de Jonchard en Michel
Etienne Carré baillou domicile dans la
Muniçacie de Longwy Doyastement de
Sime et Marie, le premier oncle et le second
frere de Jean Baptiste Etienne Carré age
d'environs trente ans sans descendants Eustache de
Marie Jeannne Béatrice Gibaut Langued Etienne
Mathieu et Michel Etienne Carré mort de longue
que Jean Baptiste Etienne Carré en morte leur
leur mère du moutier en son demeure, et j'en ai
dicté Leposition que Etienne Mathieu et Michel
Etienne Carré eraient avec moi,
soit en la châsse Commune de Tullander les Jours
du Mois de au Sudz le Jour auquel Certe
francois Marpon eut mariage

*D. M. M. A.
Opere
publico*

Le present Jour le mardi le Jour de l'Assumption
quatre vingt huit ans deux iours de la République
Française, le 1^{er} Juillet de l'an quatorze mille Joseph
Baudot le Jour de son Decembre l'an mille neuf cent
Les actes testifies et constatés les Mairies et Marques
et Deses des Cestors sont conservés en la Maison
commune de Tullander Louis Fodier age de vingt et
ans Monseigneur et Jean Baptiste le Piché age de vingt
ans Monseigneur tous deux domiciliés dans la Muniçacie

f. 17 *système*

de Tullander à présent possédant celles deux maisons
que Constantine louait — *église de la Mairie*
de Tullander Constantine jacobin fils de Marie Thérèse
le Meault son Epouse sa pere et mere domiciliée
à Paris rue de l'abreuve, Lequel Thérèse
et son frère Le chevalier déclaré que la Mme
Constantine Toulaine est morte aujourd'hui a l'age
peut-être d'au moins soixante ans Marie Françoise Adématte
Toulaine gendre de Marie, et Louis dans le geste acte
que Louis fera de Jean Baptiste le 27 juillet en l'an
mille neuf cent quatre vingt six au matin de la
Maison commune de Tullander les Jours
du Mois de au Sudz
Demi Jour de l'an bapstite le Riche

*M. M. M. A.
Opere
publico*

Le present Jour le mardi le Jour de l'Assumption
Mil Sept cent quatre vingt huit ans deux iours de la République
Française, le 1^{er} Juillet de l'an quatorze mille Joseph
Baudot le Jour de son Decembre l'an mille neuf cent
Les actes testifies et constatés les Mairies et Marques
et Deses des Cestors sont conservés en la Maison
commune de Tullander Louis Fodier age de vingt et
ans Monseigneur et Jean Baptiste le Piché age de vingt
ans Monseigneur tous deux domiciliés dans la Muniçacie

de Trilbardou, le premier jour et la seconde
anniversaire de Jean Charles Malabat au
d' un an, lesquels noms déclarer que Jean Charles
Malabat est mort hier a Neufloux de soin
audomable de Leonard Malabar son fils et
de Marie Geneviève Lepetit son épouse, et
que j'en ai dessé le présent acte que Leonard
Malabar et Martin Marotte une épouse assent
Exempté Leonard Malabar jure qui a déclaré
ne savoit pas que

fut en la maison commune de Trilbardou
les jours suivis et au dessous —

Martin Marotte

Dumillem
fifur.

Le jour d'aujourd'hui des mairies Jean Decteur Miller
en quatrevingt huit, l'an deux mille et la
république française a dix heures du matin
par devant moi present Désautel sur le lieu de
domicile pour dresser les actes des fiefs a constater
les naissances, mariages et décès des citoyens
et en ce paroisse en la maison commune de Trilbardou
et Louis La Grange fermier age de trente quatre ans
et Martin Marotte marouillé age de vingt ans
deux ans et une deux dernières dans la Municipalité

de Trilbardou, le premier jour et la seconde anniversaire
de Geneviève et de La Grange age de vingt trois
ans aujourdhui, ville de Livry La Grange et de
Marie Jeanne Violette Grange son épouse et
que a mesme, Lesquels Louis La Grange et
Martin Marotte m'ont déclaré que Geneviève
et Louis La Grange est morte hier a une heure
après midi chez Louis La Grange a dix heures
le jour auquel le présent acte que Louis
La Grange et Martin Marotte une épouse assent
fut en la maison commune de Trilbardou le
Jour trois et un mois — Louis La Grange
et Martin Marotte — Louis La Grange

Dumillem
fifur.

Le jour d'aujourd'hui vingt-troisme jour de octobre millesime
en quatrevingt huit, l'an deux mille et la république
française a Neufloux. De devant gardien de moi
Joseph Désautel. Sur le lieu de domicile d'aujourd'hui
désor les actes des fiefs a constater les naissances,
mariages et décès des citoyens
et en ce paroisse en la maison commune de
Neufloux Jean Baptiste le fils
jardiner age de soixante deux et Charles Désautel
dans la municipalité de Trilbardou, le premier anniversaire
et le second anniversaire de Geneviève Grange femme de

age d'un mois fille de Charles Dorval et de
Jeanne Andre. Son pere Sieur Jeanne
Lesquelle Jean Baptiste le Riche et Charles Dorval
Monsieur Declard que Genevieve Genevieve suscrite
Dorval est morte hier a tout heure d'auant che
Charles Dorval son pere, Le Jeudi au matin l'eglise
oecte que Charles Dorval et Jean Baptiste le Riche
ont auquiesce avec moi,
Qui en la mairie commune de Billardon les parr
morts a mes funerailles, Charles Dorval

Jean Baptiste le Riche

Mairie
officier public

Lejardinier jardiner et faire son deusine de la
Republique Francaise une et indivisible et digneur
d'entretien Mme Joseph Dassaut. En le deau Decembre
1786 ays d'auant epoque nre droge nre fete pour
present les actes de la mort et enterrer. Les mairages
et bates des Mous, son compagne
en la mairie commune de Billardon. Denis Four
Monseigneur ays de Nante feuge aux et auquastine
Bussiere Mme ays de la morte huit ans Tenu des
domiciles dans cette mairiopale, Laguenue
Gendre et le second Beau Père de Marie Catherine
Grossier ays de l'entendance huit Denis Gendre de
Joseph Dassaut M^e Decole dans cette mairiopale
de Billardon. Lesquels Denis Gendre et auquastine

Mme Catherine Bussiere declare que Marie Catherine grossier
est morte hier comme jeure du matin en son domiciles
le Jeu au dessus le present acte que Denis
Gendre et auquastine Bussiere une sigeue avec
moi,

Qui en la mairie commune de Billardon
les jours d'auant et au lendemain

auquastine Bussiere Denis Gendre

MMW J
A. L. J.

Lejardinier jardiner et faire son deusine de la
Republique Francaise soussignee
Indivisible, a des heures du matin par devant
Mme Joseph Dassaut en le deux Decembre mil
et le auquastine auquel date (y ains) Bussiere pour
tenu des actes de la mort et enterrer. Les mairages
et bates des Coteaux, son compagne
en la mairie commune de Billardon. Jeanne jadore
Sierre monseigneur ays de la morte et Bussiere et
autre Francaise et auquastine de auquastine aux
volontees et auquastine tenu des domiciles dans
ette mairiopale, La premiers gendre et le
second fils de auquastine Bussiere Charles ays
d'auant auquastine huit ans de auquastine dans cette
mairiopale, Epoux de Marie Anne Vernelle
Lesquels Jeanne gendre Bussiere et auquastine Francaise
Bussiere sione declare que auquastine Bussiere

en mesme lieu a deux heures du soir en son
domicile, et que ai dressé le present acte que
Jean pierre etienne et antoine françois charme
ont signé avec moi,
soit en la situation commune de trillardes
Les jours moins et au sudid,

Antoine françois etienne
Jean pierre etienne

Le vingt et deux de decembre mil sept cent quatre vingt six
et le deux decembre mil sept cent quatre vingt six
douze ans illes, pour dresser les actes des fuites
de constater les naissances, et mariages et deces
des citoyens sans comparue en la situation commune
de trillardes de pris le prous verbal du sieur
charles philibert municipal d'absence et d'officier
de police d'un cadastre local faites une partie
du travaille le sieur jacques lequin age de
vingt et un ans sans comparue nascu de telles
ans les decembre qui estoit sonne a l'heure
d'apres que led a lequin et pierre nicolas charme
nascu. Mais déclaré que led jacques lequin
est mort a la fin des sauf heures du matin, et domiciles
dans cette commune l'époux de marie anna, certes

lesquels led a signé et pierre nicolas charme
lors deux domiciles dans cette commune
et que ai dressé le present acte que led a signé
et pierre nicolas parmi tenuent ou signé
avec moi, Excepté led a signé qui a déclaré ne
signer signé faire cula maison commune
de trillardes les jours moins et au sudid.

Le vingt et deux de decembre mil sept cent quatre vingt six
et le deux decembre mil sept cent quatre vingt six

Le vingt et deux de decembre mil sept cent quatre vingt six
et le deux decembre mil sept cent quatre vingt six
douze ans illes, pour dresser les actes de constatation
des naissances et mariages et deces
des citoyens sans comparue en la situation commune de trillardes, le sieur
charles philibert municipal d'absence et d'officier
de police d'un cadastre local faites une partie
du travaille le sieur jacques lequin age de
vingt et un ans sans comparue nascu de telles
ans les decembre qui estoit sonne a l'heure
d'apres que led a lequin et pierre nicolas charme
nascu. Mais déclaré que led jacques lequin
est mort a la fin des sauf heures du matin, et domiciles
dans cette commune l'époux de marie anna, certes

Veronique Bocenfand est morte hier a ouze
heures du matin au domicile de son frere Theodore
Bonnaud et de Geneviere henriet son epouse
Les jure au mire, le Jeu viii d'Avril l'an de la
que Jean Baptiste Le Riche et Claude Theodore
Bonnaud son sieur avec moi, fai en la maison
commune de Villardon Les Jours quinze derniers
Claude Theodore Bonnaud fait
paru au Palais parant

Jean Baptiste Le Riche
MAROLLES
affair publique

Aujourduy Neuvième Janvier aix
de la reliquie nommée d'auce et invincible
x trois heure du Soir prouverez moi Joseph Baudouy
Qui le deux decembre mil sept cent quatre vingt deux
vies être, vous direz les autres destins accomplis
les naissances Mariesee et des des litorales, et une
comparaison entre la maison commune de Villardon Jean
Baptiste Le Riche mon sieur et de son autre femme
et jeune ecolier Vermelle maconnerie nre de la
deux ans, tems deux siecles dans la maison
de Villardon La premiere femme et la seconde
Mourrie de Elizabeth Schuit ayre d'Ambronay
pourront Jours fille de plement Nicolas Schuit
selystier et de Catherine pierrette Verdun sise
Epouse d'Isaac et mere de Geneviere a Lain et sation
du ysme lieu decouvert aux biijes, Lesquelles Jours

Bonjour et bonne fete
Baptiste Le Riche et jeune Nicolas Vermelle mon
Declare que Elizabeth Schuit est morte hier aujour
heure du Soir chez jeune Nicolas Vermelle son
Mourrieuse, et Jours au d'esse leysse une autre que Jean
Baptiste Le Riche et jeune Nicolas Vermelle son sieur
etre moi Excepte que jeune Nicolas Vermelle qui
declare ne declarer signee
Jour au La maison commune de Villardon Les
Jours mis a son credit
Jean Baptiste Le Riche
MAROLLES
affair publique

10 feuillets

Mariages
année 1799.
Trilbardou

Mairie de Trilbardou



premier fevruer

Registre de mariage, en la paroisse de
Trilbadou, pour l'acte n° sept cent quatre-vingt
treize, cette et paraphe par prisme et serment fait le au
vendredi Dieu neuf juillet, Jean Marie Marist, president
du District de Mauvezin, Doyen du clergé de prie et mariage
conformement a la loi du vingt septembre dernier
qui determine le mode de constater l'état civil des
citoyens.

fait a mardi le trente un Decembre mil sept
cent quatre-vingt douze, l'an premier de la République
française.

Acte de mariage
par l'abbé de Marist

Dujourdhuy vingtaine jour de février mil sept cent
quatre-vingt treize, l'an deuxième de la République
française, a une heure du matin gardé devant moi Joseph
Desauloy, secrétaire de la Commune de Trilbadou
doyenné de Lourdes et Marie, fille ledoux Decembre
dernier, j'ay relevé les actes destinés à constater
les mariages, Les mariages et les deces des citoyens
sont conservés dans La Maison commune pour
constater les mariages, Vins part Jean Baptiste
Lemire, fermier age de vingt quatre ans, Maçon épicier
dans La municipalité de Trilbadou doyenné de

Céne et Marie, fils de Jean Chastelain vermeille
Marie dommelle dans la Ville Municpalité de
Trilbardou et deschante Marie come Laran
Sen Epouse, dauche pere, Marie Geneviève
Justine et Jeanne Blanchissons ayez de Trilbardou
ans deux. fille de Elié Seguin Mounvrie
dommelle dans la Ville Municpalité de Trilbardou
et deschante come Le Duteh ou Yves
Lesquels fachez conjoints et leurs ayez aydes
de Jean Chastelain vermeille aye de Trilbardou
et Marie ayez de Trilbardou parame ayez de Yves ou de
Yves aussi Marie pere et grand pere de Jean
Blanchissons vermeille, et Elié Seguin Mounvrie ayez
de cinquante cinq ans, et autre Lepretre Mounvrie
aye de cinquante trois ans, pere et oncle de Marie
Geneviève Justine et Jeanne, Mme Joseph Desautel
apres cesies faire Lecture au presence des parties
et desdts témoinz, Daubie de naissance de Jean
Desautel vermeille en date du 26 Juillet mil sept
cette cinquante huit qui constate que le vnu né à
Trilbardou du mariage Justine entre Jeanne
et deschante Marie come Laran, de laïte de
Naissance de Marie Geneviève Justine et Jeanne en
tel Le Ging Juin mil sept cent cinquante et
a Trilbardou de Justine Mariano entre Elié Seguin
et Marie come Le Duteh, de laïte de publication

Du 26me

de promesse de mariage entre les futur
conjoints dressé devant moi Joseph Desautel
Le tout fermé et affiché le même jour
presun. mois de Juillet dans la partie de la maison
commune de Trilbardou lieu de la résidence des
témoinz ay dessus nommés, ayez apes aussi Jean
Desautel vermeille et Marie Geneviève Justine et Jeanne
qui En déclaré a hante venir de perdre mutuellement
peus ayours, Jai promis au nom de la loi
que Jean et Sophie vermeille et Marie Geneviève
Justine et Jeanne soient unis en mariage, Et jai
réglé l'affidam ayez que les parties et les témoinz
de Yves ayours Joseph Elié Seguin qui a
déclaré ne s'assent d'ayours.
faire en la maison commune de Trilbardou
Les jours 110is et au Suds
Jean Desautel vermeille,
Marie Geneviève Justine et Jeanne
Jean Chastelain vermeille
Niel ou parant Antoine Lepretre
Joseph Desautel
officier greffier

Majordome vnu cinquante Juin de l'an mil sept
cent quatre vingt trois Lou de la Salle de la Chapelle

Assoussac, le vingt deux d'août de l'an de grâce mille sept cent
soixante et quatre, devant moi, Joseph Desautel, secrétaire de la Commune de Tullebray,
département de l'Ain et de Marne, le vingt deux d'août de l'an
dernier, j'ay rédigé les actes destinés à constater les mariages
les fiançailles et des sépultures des personnes, dans la paroisse
de la Mission communale pour le canton de Marigny,
dirigé par Edme Joseph Bonnefond, curé de Tullebray au
village de Marigny, domicilié dans la municipalité de Tullebray,
déposition de Marie et Marie, filles de Pierre Bonnefond
et Eustache tisserand de Toffaut, Eleonore Chalopin son
épouse domiciliée dans le village de Tullebray
épouse d'Antoine, Marie Anne Emelie Dieu domestique
âgée d'au moins vingt huit ans, fille de Mathieu Dieu
monseigneur domicilié dans le village de Tullebray
et de Marie Bonnefond, sa femme, Léonard, Juste
Chalopin, tisserand, accompagné de Pierre Bonnefond
âgé de soixante cinq ans, fils de Pierre Bonnefond
Bonnefond, âgé de trente trois ans, fils de Pierre
Joseph Bonnefond, et de Marie Anne Emelie Dieu, agée de quarante
ans, et de Pierre Dieu, âgé de quarante ans, tous
condamnés, par un jugement de la Cour du
Tours, domicilié dans la municipalité de Tullebray,
Mme Joseph Desautel, après avoir fait lecture aux parties
des parties et desdites témoins déclaré domiciliées

De Edme Joseph Bonnefond en date du vingt
juin de l'an mil six cent soixante deux qui
constate qu'il en n° 2 à Tullebray du canton de Marigny
dans la paroisse de Marigny, et de l'église de Marigny,
de l'acte de mariage de Marie Anne Emelie Dieu
en date du quinze d'août mil six cent soixante trois
qui constate qu'elle en n° 2 de Marigny
habitante de Marigny en la paroisse de Marigny, et
de l'acte de publication de mariage de
Marigny entre les futurs conjoints
dans la paroisse de Marigny le dix-sept juillet en
l'année mil six cent soixante trois, à la porte
de la Mission communale de Tullebray lieu de la résidence
des témoins de ces deux personnes, et ses vassus que Edme
Joseph Bonnefond et Marie Anne Emelie Dieu ont en
déclaré à toute fois à l'église de Marigny
qu'il prononce au Nom de la Loi, que Edme
Joseph Bonnefond et Marie Anne Emelie Dieu s'uniront
en mariage, et j'ai rédigé l'acte que les parties
et les témoins ont signé avec moi Joseph Edme Joseph
Bonnefond futur époux, Pierre Bonnefond et Mathieu Dieu qui
ont déclaré leur volonté de faire ce mariage, j'ay fait
pierre Bonnefond marier avec emmelle Dieu

hil devert dict

JOSEPH DESAUTEL
officier jutice

Quinze etage septieme jour de Mai Milles Sept
cent quatre eting temps, L'an deuxieme de la Republique
francaise, devant le Maire du Martin jadis nomme moi
Joseph Destauty secrétaire de la Commune de Billardon
département de l'aine et Marne ille L'ain le dixme decembre
derriére pour rediger les actes destins a constater les
Naissances, Mariages et Deces des Moyens. Son
cognac dans la maison commune pres contracté
Mariage d'une pour Pierre Victor e Bassier age de vingt
et un ans — — charretier domicilié dans la Municipalité
de Billardon fils de Joseph e Jeanne e de Marie
Geneviève La Huille e en grande domicilié dans la
Municipalité de Charnemont d'autre part, a Marie
Marguerite Larame age de vingt deux ans fille de Jean
Larame e Marie age de cinquante ans et de Marie
Marguerite La Huille domicilié dans la Municipalité
de Billardon age de cinquante quatre ans domicilié
dans la Municipalité de Billardon, — Lesquels actes
conjoints ont été accompagnés de constatation — — — — — —
de vingt deux ans domicilié dans la Municipalité de
Charnemont et de Larame Deluge age de cinquante ans
domicilié dans la Municipalité de Charnemont faire en
l'ain de Pierre Victor e Bassier, et de Jean Larame
e de Jeanne e Jeanne Larame age de vingt deux ans
gire en ouïe de Marie Marguerite Larame domicilié

quatreme

dans la Municipalité de Billardon Moi Joseph destauty
apres avoir fait lecture en presence des parties
en devant le maire de la ville de Billardon
Pierre Victor Bustard en date du trente Juillet milles Sept
cent quatre eting age qui constate qu'il est né a
Charnemont du legitime mariage entre Jeanne Pierre
Bustard et Marie Geneviève La Huille de la ville de Billardon
chassane de Marie Marguerite Larame en date du
vingtme Jours d'Avril milles Sept cent quatre eting
qui constate que le mariage de Jeanne
Larame et de Marie Marguerite La Huille de la ville de Billardon
de publication devenu public de mariage entre les parties
mentionnées dans pas moi Joseph Destauty le dixme
mai en officié le même jour a la porte de la maison
commune de Billardon, Lieu de la résidence des tenuans
et des tenuantes, apres aussi que Pierre Victor Bustard
et Marie Marguerite Larame ont en déclaré a la partie
e également Michellement pres Givry, J'ai prononcé son
Nom de Larame, que Pierre Victor e Bassier et
Marie Marguerite Larame sont unis en mariage, — — — — — —
J'ai redigé ce présent acte que les portes a la tenue
ou ouïe avec moi. Pierre Victor e Bassier
marie marguerite Larame parant lemar Deluge

Joan y arant Varant

Clotilde bustard
Milles Sept cent quatre eting ubli

Quijourd'hu^m vingt-septième Jour de Mai Mil^e Sepe
cent quatre-vingt-trois L'an et l'Anné de la République
française, à vingt heures de Nuit. Marie Joseph d'Estienne
Maillard, Sécretaire de la Commune de Billardon, Département de
l'Ain en Morvan, au cedran decembre derniers, renverzés
les actes destinés à constater les Naissances & Mariages
ou décès des citoyens & leur conjoints dans la Mairie
commune pour contracter mariage l'uid juge Marie
Jeanne Maillard veuve de vingt-huit ans, docteur
Nuf deffendeur Marie Jeanne Sophie Beaumain
domicilié dans la Municipalité de Villeneuve
département de l'Ain en Morvan, Docteur juge, Marie
Marguerite Elizabeth Durivage née le vingt-quatre
ans deux mois fille de Claude Ambroise Durivage
domicilié née de quarante quatre ans à la Rue
Gouverneur Elizabeth juge née de cinquante ans
domicilié dans la Municipalité de Billardon, Capitaine
futur conjoint, étranger accompagné de Charles Maillard
nées de quarante ans à la Rue Bonnié de Cony, née
le trente quatre ans deux mois domicilié dans la
Municipalité de Melle, faire u^r sac faire de Marie
Jeanne Maillard, ou de Claude Ambroise Durivage
et de Joseph Jaquin née de trente et deux Lire
et chose de Marie Marguerite Elizabeth Durivage
domicilié dans la Municipalité de Billardon, Mair

cinqsiècle

Joseph d'Estienne ayer
avoir fait Lecture en presence
des parties et assid^u de
Lemon de Léolo de Morvan
de Marie François Maillard en date du vingt-decembre
Nomb^{re} Mil^e cinq cent et vingt quatre qui constate
que je me né le vingt d'Octobre de l'an Mil^e cinq cent
et de Marie Charalais, de Léole de Morvan de Marie
Marguerite Elizabeth Durivage en date du vingt-cinq
de Mars Mil^e cinq cent et vingt quatre qui constate quelle
soit à Billardon de l'acte de mariage de Claude
ambroise Durivage et de Marie Gouverneur Elizabeth juge
de Léole de Morvan de l'acte de mariage dressé par moi Joseph
d'Estienne le vingt Mai Mil^e et apposé le vingt Jours alors
à la Mairie commune de Billardon, que Léole
de Morvan dressé par Gilles Joseph Valinge officier
public de Villeneuve le vingt Mai et apposé la même
Jours au greffe de la Mairie commune d'U. Villeneuve
Signé Valinge, Lieu de la cérémonie du v. Marie Jeanne
Maillard y de son nom, ayres aussi que Marie Jeanne
Maillard et Marie Marguerite Elizabeth Durivage ont
déclaré à haute voix de se prendre mutuellement pour
épous, J'ai prononcé au nom de la d^e que Marie
Jeanne Maillard et Marie Marguerite Elizabeth Durivage
seunis en mariage, et J'ai signé l'acte que les
parties et les témoin ont signé avec Marie et Joseph d'Estienne
Marie Jeanne Maillard, et Joseph Jaquin qui ont déclaré et écrit
l'acte de mariage devant moi le vingt-decembre-dix-neuf
cent quatre-vingt-trois à la Mairie de Billardon, Mair

Kienne Maillard le 20 d'Octobre
lors honneur d'ign... Maria Marguerite Elizabeth Durivage
D'Estienne D'Ormeau Officier public

Lejorjui vingt et une ierne juin de Juillet mil seys cent quatre vingt treize, l'an et l'anné de la République françoise et vingt huit ans du Roi Martin gardonnez nay Joseph Dauteroy
Président de la Commune de Billardon et député de la Somme et marine au lez d'aujourdhuy de la Cour des Comptes de Paris et constat de la naissance, mariage et décès des citoyens, une femme née dans la Mairie commune pour contacter Mariages une paroisse, Etienne Raphael Lefèvre age de vingt huit ans et le moins boursier domicilié dans cette municipalité de Billardon fille de Jean Philippe Lefèvre age de vingt ans domicilié et de Elizabeth allemande pector age de cinquante neuf ans domicilié dans la municipalité de Billardon toutes deux de Marie Nicolle Le Riché age de vingt quatre ans coiffure. Fille de Jean Baptiste Le Riché age de vingt quatre ans Membran et de Marie amoureuse coiffure age de vingt ans, domicilié dans la Municipalité de Billardon Lesquels futur conjointe et boursier accompagné de Jean Philippe Lefèvre et de Jean François Lefèvre age de trente quatre ans domicilié dans la municipalité de Billardon avec son frère de Etienne Raphael Lefèvre et de Jean Baptiste Le Riché et de Jean Pierre Le Riché age de trente huit ans père et frère de Marie Nicolle Le Riché domicilié dans cette Municipalité de Billardon Mai Joseph Dubost age vingt trois faire Lecture en présence des parties et déclarer témoins
Laïc de Naissance de Etienne Raphael Lefèvre en

j'aurai
date dujorjui soixante mil sept cent quatre vingt treize, qui constate que je en né à Billardon du Seigneur Mariage de Jean Philippe Lefèvre et de Elizabeth allemande pector de Laïc de Naissance de Marie Nicolle Le Riché constaté du lez avue mil sept cent quatre vingt trois qui constate quelle en né à Billardon Du Seigneur Mariage de Jean Baptiste Le Riché et de Marie coiffure de Laïc de Naissance de Marie dressé par moi Joseph Dubost Le Riché Juillet et affiché Le mardi Jeu a la porte de la maison commune de Billardon Lieu de la résidence des témoins et de mes dénommés, aux aussi que Etienne Raphael Lefèvre et Marie Nicolle Le Riché ont en déclaré à haute voix devant maîtriseur juge Eyzé, J'ai prononcé sur Nom de la Loi que Etienne Raphael Lefèvre, et Marie Nicolle Le Riché sont mis en Mariage, et j'ai relevé le registre acte que les parties et les témoins ont signé qui ont signé avec moi un marron communiqué
Et le d'Juillet apres le d'Et le d'
et marie nicolle le riche Jean Etienne

et ormez
Jean Philippe Lefèvre
Jean Baptiste Le Riché
Jean Pierre Le Riché
D'Et le d'
et marron communiqué

Dujourduy vingt et une Jen. l'an mil sept
cent quatre vingt treize, Jean Dugré sieur de la
République concierge, au greffe de Matrice d'arrondi-
ment Joseph Dussaint Secrétaire de la commune de
Tilbardon Département de Seine et Marne, a le day
decembre dernier pour ordonner les actes destinés à
constater les naissances, Mariages et décès des citoyens
et du concubinage dans la commune pour constater
Mariage d'inegarre, Jean Dugré ays de laire éme
ans deux mois Juvrurie domicilié dans la municipalité
de Meaux, fils de Jean Pierre Dugré cultivateur ays
de deux ans et de d'officte Cathérine Charbonnier
domicilié a Brézy, étais gar, et Marie Jeanne Léonie
Veron ays de huit ans et Marie Jeanne Léonie
Philippe Vermille domicilié dans la municipalité
de Tilbardon, les futurs conjoints étaient accompagnés
de Joseph Jacquim ays de trente et deux domicilié dans
cette municipalité et de Jeanne Dugré ays de quarante
ans domicilié dans la Municipalité de Meaux
et d'officte de Jean Dugré, et de Thomas Jacquim
age de quarante six ans domicilié dans cette Municipalité
et de Nicolas Le Goude ays de soixante ans aussi domicilié
dans la Municipalité de Charentenay paroisse et vicairie
de Marie Jeanne Elizabeth Veron, Mme Joseph Dussaint
crys oblige faire lecture en presence des parties et

Septembre

desdits témoins de laïte de Naissance de Jean Dugré
au date du vingt un Novembre mil sept cent cinquante
sept qui constate qu'il eut le document en France
du légitime mariage de Jeanne Louise Dugré et de
Cathérine charbonnier, et de laïte de Naissance de Marie
Jeanne Elizabeth Veron qu'il constate qu'elle eut le
tilbardon au date du vingt Juillet mil sept cent
cinquante neuf, du légitime mariage de Charles François
Veron et de Marie Françoise d'Alange, de laïte de
publication de mariage dressé pour moi Joseph Dussaint
Le dimanche vingt huit Juillet et effectué le même jour
dans laïte de la maison commune de Tilbardon que
l'acte de publication dressé pour le clerc officier public de
la commune de Meaux le vingt huit Juillet Mil Sept
et effectué le même jour dans laïte de la maison commune
d'Urbis Cheux Esgy Lecler, lieu de résidence du
Jean Dugré et Jeanne de Nomme, après aussi qu'ye Jean
Dugré et Marie Jeanne Elizabeth Veron eut eu déclarer
a huit ans d'officte mariage devant le
Joli juroné du Roi de Gascoigne Musattement devant l'Eglise
Joli juroné du Roi de Gascoigne que Jean Dugré et
Marie Jeanne Elizabeth Veron sont mis en mariage, et
Joli juroné a presenté que les parties et les témoins
que tenué le Roi de Gascoigne que le citoyen Joseph Jacquim ays de trente
et deux ans et de Nicolas Le Goude qui assuré de la cause
et tenué le Roi de Gascoigne que le citoyen Joseph
Dugré marié Jeanne Elizabeth Veron

Honoré Chamy et Jeanne Dugré

Aujourd'hu^y vingt huitième juⁿe de Germinal
à un de la commune de la Montagne François Léonard
inévitables, et le meilleur des soirs - ordonne au clerc
deuxant le deux decembre mil sept cent quatre-vingt
vingt-deux (1782) pour rédiger les actes d'instar
à constater les noces, Mariages et décès des citoyens
Sous couvrance dans la Maire commune juⁿe constaté
Mariage, Vins, prêts, Ferdinand Frémie, âgé de treize
et six ans, résidant à Tillebaud, domicilié dans la commune
de Mogenay le République, Department d'Orne le 20,
fils de Joseph Joseph Frémie et de Jeanne Marguerite
Thury, femme domiciliée à Tillebaud
Répétition du nom de Cauvin, Vaute, par, Marie
Anastasie, épouse de l'abbé Frémie, et de Marguerite
fille de Sébastien Joseph Léonard et de Marguerite
Constante Vaute Epoux domicilié dans la commune
de Tillebaud le Department de l'Orne. La même, lorsqu'il
futur conjointe vitreux accueilli depuis des échecs pour
le père Léonard et Rémy, et de cinquante neuf ans et
de Jeanne Mathilde Memmier, épouse de Louis, son frère
époux domicilié dans la commune de Tillebaud, ainsi
que l'église Ferdinand Frémie et de Jeanne Louis Joseph
du village Ferdinand Frémie et de Jeanne Louis Joseph
Léonard Anastasie, née, et domicilié dans la commune
de Mogenay, et de Michel Nicolas Hentzler, ouvrier
et de trente ans domicilié dans la commune de
Tillebaud le père vivant, et le second beau-père
de la citoyenne Marie Anastasie Léonard, Moi
Joseph Frémie après avoir fait lecture au prêtre

des parties et desdites tenues, déclare de ma présence
du village Ferdinand Frémie en date du vingt-huit juillet

Mme Sophie Léonard épouse qui constate qu'il est né
en 1782 à la Dauphiné, du capitaine Mariano de Jacques
Joseph Frémie et de Jeanne Marguerite Thury, de l'école
de maîtrise de la ville d'Orléans, Marie Anastasie son épouse
en date du 20 juillet mil sept cent quatre-vingt-deux
qui constate qu'elle en est à Tillebaud, du village
Mariage de Joseph Léonard et de Marguerite constatée
par moi, de l'acte de publication de mariage de l'époque
Mme Joseph Frémie le quatorze juillet au officiel

Le même jour elle de la résidence des tenues et dessus
à la partie de la maire commune de Tillebaud, que
l'acte de publication de l'épouse laquelle officiel, public
de la commune de Mogenay le République, le village
Germinal et officiel le même jour, et la partie de la
maire commune d'abord Mogenay le République

Le 20 de la résidence dudit Frémie Ferdinand Frémie
et desdits de tenues, après avoir été pris Ferdinand Frémie
et Marie Anastasie Léonard, ou l'éclaré à toute
fois de se rendre toutefois sous Epoux, j'ai
prononcé au nom de la loi que Ferdinand Frémie et
Marie Anastasie Léonard vive ensemble en mariage, et
j'ai rédigé ce présent acte que les parties et les tenues
ou témoins avec moi faire en la mariage commune de Tillebaud le vingt-huit
et au résultat

Ferdinand Frémie Léonard
Marie Anastasie Léonard
Jean-Baptiste Legret
Jean-Mathilde Hentzler
Mathilde Hentzler

Dujourduy Vingt cinquante Jeux de Pauvreté
Lundi d'automne de l'an République française une en
Indivisible, et Jeudi Soixante deuxième Mois géné
Raabe Eugène Monthonac, En la Ville prairie pour
rediger les actes destinés à constater les Naissances,
Mariages et Décès des citoyens, et ouvrir un
Doux Les Mariages communiés jusqu'à contracter —
Mariage, Jean Pierre Bouchet agez de quarante
quatre ans trois mois charretier domicilié dans
cette commune, fils de Désirée Jeanne Bouchet et de
Désirée Marie Jeanne Albine Duez père et Mme
Louise Michel Harlan agez de trente ans mariee
fille de Paul Harlan manouvrier domicilié dans
cette commune et de Désirée Marie Catherine Duez,
lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de
l'épouse Béatrice Bouchet charretier agez de quarante
quatre ans domicilié dans la commune de Maronne
et de l'épouse Paul Duez agez de trente ans
aux domiciles dans la commune de Villeneuve le
premier Jeudi et le second anniversaire du mariage Jean
Pierre Bouchet et de Paul Harlan agez de soixante
ans une et de Joseph Desautel instituteur agez de
vingt ans tous deux domiciliés dans cette
commune, le premier jour et le second anniversaire
de la Naissance Louise Michel Harlan, Mez Pierre
Raabe et ses avocats faiant lecture en présence des
justices et des dits témoins déclareront de la part de Naissance

de Croyen Jean Pierre Bouchet en date duquel
Jum miez agez cinquante qui constate qu'il est
né à Maronne le dixième Marriage de Jean
Bouchet et de Marie Jeanne Albine Et de la part
de Naissance de la Croyenne Louise Michel Harlan
en date du Vingt trois December Mil sept cent vingt
ans qui constate qu'elle est née à Villeneuve de la partie
marriage de Paul Harlan et de Marie Cathérine —
Desautel, Déclarer de publication de mariage dressé
par mez Pierre Raabe le diez d'août dans lequel
le menu Jeur déclare de la naissance communie de
Villeneuve En la résidence des témoins et donne
nommes et autres aussi que Le Croyen Jean Pierre
Bouchet et La Croyenne Louise Michel Harlan me
déclarent à haute voix de la partie互相傳聞 pour
savoir, J'ai prononcé au nom de la loi que Jean Pierre
Bouchet et Louise Michel Harlan sont marié ou mariée
de Jai redige ledit acte que les justices et les témoins
qui signé avec moi Croyant, Louise Michel Harlan
et Paul Harlan qui ont déclaré ne savoir signé, apposé
leur main au bas communie tel

Fait en la maison commune de Villeneuve le Jeudi matin
verso dixhe

JEAN PIERRE COVETAY

Nicolas Bouchet

CHARLES BUCHET

Dam

Hubert off

10 feuillets
trilbardou

Naiissance
annee 1793. L'an deux de la
République
Trilbardou

Mairie de Trilbardou



premier feutte le

Registre de naissance
pour l'année mil sept cent quatrevingt seize
est et paraphé par premier et dernier feutte au nomme
de Dieu precieux Jean Buis maire et préfet du
District de mirecourt Département de Meuse et marqué
en conformité à la loi du vingt septembre Dernier que
l'Assemblée de la Mère de constater l'état civil de l'
citoyen est à mirecourt le trente un Decembre
mil sept cent quatrevingt deux l'an premier de la
république française. **Hommages**
par abbe de Madois

Le jardiun trentième jour du mois de Mars mil Sept
cent quatrevingt deux L'an deux cent quatrevingt quatre
semaines, a cinq heures du matin gardé par Mr Joseph
Ducrotot secrétaire de la Commune de Trilbardon, il a
le deas decembre derniers prou desus les actes destinés
à constater les naissances, mariages et décès des citoyens
en compagnie de la mairie publique de la
commune Lundi La Grange L'assurant domicilié dans
la dite municipalité de Trilbardon, logé a mme de
Jean Pierre Louysne La Grange age de trente
deux ans et de Geneviève Vermelle age de trente
et unnes Loprestes domicilié dans la commune
d'Orme le second domicilié dans la commune

La Gazette de l'Amour et de la Famille

De l'Instruction tous deux Département de
Vosne et Marce a déclaré à M^r Joseph
Desautel que Marie Jeanne Adèle Chauzy
son épouse en Légitime mariage est accouchée
à 10 heures du matin trois jours après son mariage
dans sa maison d'Inguishant a Domrémy qui
me présente ce que je lui ai donné à Génovise
Notre Dame, d'après cette déclaration que les citoyens
et citoyenne Jeanne pierre touraine La Grange
et Génovise Vermeille ont certifié conforme
à la vérité à la représentation qui m'a été
faite de l'enfant de Nomme, j'explique en
vertu des pouvoirs qui me sont délégués
Le présent acte que Louis La Grange fils
de l'enfant et Jeanne pierre touraine La Grange
et Génovise Vermeille le seigneur ou son épouse
avec leur

Saié en la maison commune de Trébaudon
les Jours Mois et an d'Jésus

L'instar de l'acte p. x. 1 d'gr n^e
génovise vermeille
JULIUS JULIUS
officier public.

16 Mars 1795



Deuxième

Quinze jours et six heures du mois de Mars mil
sept cent quatre vingt trois l'an second de la République
romaine à neuf heures du matin j'ay déclaré à moi Joseph
Desautel échevin de la commune de Trébaudon lez lezay
decembre dernier pour dresser les actes destinés à constater
les naissances, mariages et décès des citoyens en commun
en la maison commune Jeanne pierre vermeille Marquise
domestique dans ladite municipalité de Trébaudon, legue
acte de Jeanne ambrice jaurat ayez de ring un an
et de Marie Génovise Souillet ayez de ring un an et deux
ans deux domiciles dans la municipalité de Trébaudon
département de Vosne et Marce, a déclaré à moi Joseph
Desautel que Adélaïde domrémy son épouse en legitime
mariage est accouchée à quatre heures du matin quinze
du quatorze mars dans la maison d'un enfant nommé
qui il me présente et auquel il a donné Génovise Emilie
D'après cette déclaration que les citoyens et citoyennes
Jeanne ambrice Marie Génovise Souillet un certificat conforme
à la vérité à la représentation qui m'a été faite de l'enfant
de Nomme, j'explique en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
L'acte que Jeanne pierre vermeille gare de l'aujou
Nomme Jean ambrice et Marie jaurat soulette tenuent qu'entre eux
ils ont souscrit à la date de Marie Génovise Souillet qui a déclaré à l'aujou
que sur la maison commune de Trébaudon les Jours Mois et an
d'acte Jean ambrice jaurat Jean pierre vermeille
JOSEPH DESAUTEL
officier public

telade

L

Dubouchet
Jeanne Desale

Quiconque a laissé le jour du mariage de Marie Geneviève
Telle une quinzaine d'heures, l'an deux mille et deux
République française son acte futur du matin
par devant moi Joseph Dubuchet, Secrétaire de la
Commune de Villardoué le deux Decembre
Vernie pour dresser les actes destinés à constater
Les naissances, Mariages et décès des citoyens
en compagnie en la maison commune Charles
Dubouchet Communiere Vernie il est devenu
l'acte Municipalité de Villardoué, Loyal fidèle
de François Denis que j'ai de quarante ans
condamné, demandant dans la Municipalité de
Villardoué et de Marie Genevière laquelle aye de
Cinquante deux ans demandant dans la Municipalité
de Longray tous de l'ordre de l'âme et l'âme
à déclarer à M. Joseph Dubuchet que Marie Marguerite
Eustache Denier veuve en légitime mariage est
accouchée à midi quinze du présent mois dans la maison
d'un enfant nommé que je ne sais pas quel il a donné
la présence de Genevière Eustache Denier cette déclaration que
les citoyens et citoyennes concordent Denier que j'ai et Marie
Genevière laquelle ont certifié conformément à la vérité et la
représentation qui m'a été faite de l'enfant de nommé
Je rends en date des personnes que ma force déléguée
L'expression acte que Claude Charles Dubouchet
père de l'enfant et François Denis Denier et

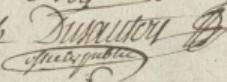
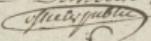
15
troisième
Marie Genevière
Seynne tenus que une
gynéca avec Mme
Joseph Marie Genevière
Seynne qui a déclaré ne se soit agacé.
faute en la maison Commune de Villardoué
Les juifs nuls et en absurde)

françois Denis quinze
Johann Dubouchet
Mise publique

Quatorze dixième jour du mois de Mai mil sept cent quatre
vingt-trois. L'an deux mille et deux République française et le
mais d'acte gardera moi Joseph Dubuchet Secrétaire de la
Commune de Villardoué le deux Decembre dernier pour dresser
les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès
des citoyens, en compagnie en la maison commune Jean Charles
Dumont monsieur dominié dans la municipalité de
Villardoué, Loyal fidèle de François et veuve de François
Denier Eustache et de Marie Genevière seront acté de
Mme Denier telle deux dominié dans la municipalité de
Villardoué, a déclaré au M. Joseph Dubuchet que Marie Marguerite
Denier a porté à midi en légitime mariage et accouché
à trois heures du matin des personnes que ma force
d'un enfant nommé que je ne sais pas dans la maison
d'un enfant nommé que je ne sais pas dans la maison
L'expression de Genevière Eustache Denier cette déclaration que
La femme et le citoyen furent et sont Marie Genevière Denier

une certificé conforme à la vérité et la représentation
qui me a été faite de l'espous de sonne, j'escrivois
en vertu des termes qui me sont déclarés apparemment
que Jean Boulard et Marie son espouse pere de l'espous,
étaient établis et Marie Geneviève leur femme qui
me a répondu avec moi, Eustache Jean Boulard son espouse
qui a déclaré ne pas avoir d'enfant.

faite en la maison commune de Billardon le jour
Meid le an et l'an deux

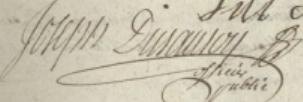
François Riel Marie Geneviève leur femme
Joseph Marquier 


Le 20^e Marguerite

Quinze^e du mois de Juin de l'an mil
cinq cent quatre-vingt-trois L'an et l'an de la
république françoise au matin huit du matin ordonné
par Joseph Dussatoy secrétaire de la commune de
Billardon le lundi decembre dernier pour deux actes
destinés à constater les naissances, mariages et
deces des citoyens, en compagnie de la maison commune
Jean Pierre Le Coq bouchier domicilié dans la ville
Municipalité de Billardon, auquel aposte de Pierre
Le Coq age de cinquante-neuf ans bouchier et de
Jeanne Marguerite Duxardoy de quarante ans
Lepresnie domicilié dans la Municipalité de
Billardon la seconde dans la Municipalité de

quatre-vingt-sept

comptant ouverte à
a Mme Josephe Dussatoy
Duxardoy son épouse en tant que
Marie est accouchée à trois heures du matin de
l'an du présent mois de Mai dans la maison d'un
Espous nommé qu'il me paraît ce auquel il a donné
Le prénom de Mme Marguerite depuis cette déclaration
que le Citoyen et la Citoyenne Pierre Le Coq et Jeanne
Marguerite Duxardoy ont certificé conforme de l'espous de sonne
j'escrivois en vertu des termes qui me sont déclarés
Le présent acte que je tire de Coq pere de l'espous
Pierre Le Coq et Jeanne Marguerite Duxardoy témoins
qui ont épousé avec moi
Jean Pierre Le Coq P.C.O.C.Q

Joseph Duxardoy 


Quinze^e du mois de Juin de l'an mil cinq
cent quatre-vingt-trois L'an et l'an de la république
française au matin huit du matin pour deux actes
destinés à constater les naissances, mariages et deces
des citoyens, en compagnie de la maison commune
Joseph Dussatoy secrétaire de la commune de Billardon
le lundi decembre dernier pour deux actes
destinés à constater les naissances, mariages et deces
des citoyens, en compagnie de la maison commune

Mairie Louis Auguste

Damase François Merleau Tremoult domicilié dans la
Municipalité de Trilbardou lequel appert de Louis
La Grange age de trente quatre ans Tisserand domicilié
dans La Municipalité de Trilbardou et de Marie
— à quez age de quarante un ans domicilié dans
La Municipalité d'Iles les Villages, a déclaré au moi
Joseph Dusautier que Marguerite Victoire heurier son
épouse en legitime mariage est accouchée hier a midi
quatorze du présent mois de Juin dans la Maison
d'un Espagnol male qui il ma présente a quel il
a donné le nom de Louis Auguste d'après acte
déclaration que le dit Jean Louis La Grange era la
tutrice et Marie Josephine son certificat con forme de
L'Espagne de Normandie, j'ordre en vertu des pouvoirs
que me donne déléguer la personne acte que Louis La Grange
et Marie Josephine Tremoult qui viennent signer a la Mairie
de Damas François Merleau père de Louis et Marie
Laguerre qui ven déclare ce second élégé —

Louis Laguerre
Mairie Louis Auguste
Après public

Quinzième instant Jour du mois de Juillet mil cinq
cent quatre vingt trois, l'an second de la république
française, a une heure du matin gardesme muni

cinqième

Mairie Louis Auguste

Domicile de Trilbardou

Le 15 Decembre 1842

Domicile pour dresser les actes
destinés à constater les
nominations, & Mariages des citoyens
des citoyens, en compagnie de la Mairie communale Jeune
Thomas Verschelle Mannequin domicilié dans la Mairie
Municipalité de Trilbardou lequel appartient de Jacques
Etienne Séguin Mannequin age de vingt ans et de Marie
Hélène etraud age de vingt ans les moins trois ans
domicilié dans La Municipalité de Trilbardou, a déclaré
au moi Joseph Merleau que Marie Charlotte Dijard son
épouse en legitime mariage est accouchée hier au quartier
d'heure du matin dans la Maison d'un Espagnol
Male qui ma présente a quel il a donné le nom
de Auguste Ferdinand Dijard cette déclaration que le
Citoyen Jacques Etienne Séguin a la signature Elizabeth
Hélène etraud son certificat con forme de l'Espagne de
Normandie, j'ordre en vertu des pouvoirs que me donne
déléguer la personne acte que Jean Thomas Verschelle son
de l'Espagne, Jacques Etienne Séguin et Elizabeth Hélène
etraud témoins qui ont signé avec moi —
soit tenu la maison communale de Trilbardou le jour même
de son mariage etromptement Elizabeth Etienne Séguin

Mairie Louis Auguste
Après public

Dejor d'aujor du quatrième jour de septembre mil sept cent quatre-vingt treize à l'an second de la République française dans les heures du matin par devant moi Joseph Duvault échevin de la commune de Villardon lez Fay de la ville de Paris pour dresser le acte de testamént à constater les naissances, mariages et décès des citoyens est comparaître en la maison communale François Alexandre Sébastien Gormain bourgeois domicilié dans la ville Municipale de Villardon lequel a été fait de autrement souvenance. Monseigneur ayez de trente ans et de Marie Gourier sœur ayez de vingt quatre ans leur deux demoiselles demeurant à la Municipale adorée à nos seigneur Joseph Duvault ayez Marie Marguerite. Père son frere en legitime mariage en accouchemé. Dejor d'aujor auquelles heures du matin dans la maison d'aujor en forme ferme où il résidait et auquel il résidait le pere de Gérardine Eustache. D'apres cette déclaration que le citoyen Gérardine à Louhans et la citoyenne Marie Gourier furent une certitude conforme de l'usage de monsieur. Jeudi lez ouvertes des portes qui me a été déléguée approuvé acte que auzome Louhans et Marie Gourier furent tenus et tenus alexandre Sébastien Gormain pere qui auzques arresterai. Ecuyer François Alexandre Sébastien Gormain pere qui a déclaré ces causes ci-jointes faire en la maison commune de Villardon les jours susdits lez un cinquante Antoine Gombousme
Marie Gueullette furent faites.

Joseph Duvault
échevin

Joseph Duvault
échevin

Dejor d'aujor auzome Jour de septembre mil sept cent quatre-vingt treize à l'an second de la République française dans les heures du matin par devant moi Joseph Duvault échevin de la commune de Villardon lez Fay de la ville de Paris pour dresser le acte de testamént à constater les naissances, mariages et décès des citoyens est comparaître en la maison communale François Alexandre Sébastien Gormain bourgeois domicilié dans la ville Municipale de Villardon lequel a été fait de autrement souvenance. Monseigneur ayez de trente ans et de Marie Gourier sœur ayez de vingt quatre ans leur deux demoiselles demeurant à la Municipale adorée à nos seigneur Joseph Duvault ayez Marie Marguerite. Père son frere en legitime mariage en accouchemé. Dejor d'aujor auquelles heures du matin dans la maison d'aujor en forme ferme où il résidait et auquel il résidait le pere de Gérardine Eustache. D'apres cette déclaration que le citoyen Gérardine à Louhans et la citoyenne Catherine Scougeon une certitude conforme à la vérité de la représentation que me a été faite de l'Eustache de Nomme, Jeudi lez ouvertes des portes qui me sont déléguées le pere de Gérardine acte que Steunne philippe de la Eustache, Jean Thomas Vernette et Catherine Scougeon témoins qui ont assisté avec moi, Ecuyer et Melle à ce que qui a déclaré les causes ci-jointes faire en la maison commune de Villardon les jours susdits lez un mois et au cinquante. Steunne philippe Scougeon, Jean Thomas vernette

Antoine Gombousme
Marie Gueullette furent faites

Dujourdui vingt troisme Jour de septembre mil sept cent cinquante treize, l'an deux cent de la République française et deux heures du matin gardoune moi Joseph Dussat, du le duc decembre dernier j'avois dressé les actes de la mort des Maitresses, Mariages et deces des Personnes et conjuges en la maison commune Jour Pierre Gibaut Maubourie dans la municipalité de Vilbardon, lequel acte de Jean Pierre Gibaut demeurant aussi dans la Municipalité de Vilbardon de vingt un ans et Elizabeth Helene sonne de maudre dans cette Municipalité de Vilbardon ageé de vingt un ans ob mort, a declairé au Ruy Joseph Dussat que Marie Jeannne Helene Gibaut épouse de Jean Jeannen Carré est deceinte bien a deux heures apres midi dans la maison Jour Sophie Sennet qui il me resout et auroit déclaré que le d'eger Jean Pierre Gibaut a fait mariage Elizabeth Helene grand sonne de la ville de Lusignan et la representation qui me estoit faite de Lusignan Je redige en vertu des preuves que me sont doloyées le present acte que Jean Pierre Gibaut grand pere de Lusignan Jean Pierre Gibaut et Elizabeth Helene Sennet femme qui me a épousé avec moi fait en la maison commune de Vilbardon le mardi Jour au chaste Jean pierre gibaut

Jean Pierre Gibaut Helene Elizabeth Sennet
JOSEPH DUSSAT
officier juge

Document authentique

Dujourdui vingt troisme Jour de septembre mil sept cent cinquante quatre vingt treize l'an deux cent de la République française et deux heures du matin gardoune moi Joseph Dussat du le duc decembre dernier j'avois dressé les actes de la mort des Maitresses, Mariages et deces des Personnes et conjuges en la maison commune Charles Noyal Jardineau domes la Municipalité de Vilbardon, lequel a porté de Jean Meilland age de vingt trois ans menhir et d'anneau a breveté ageé de trente ans tout domicilié dans cette Municipalité de Vilbardon a declaré a moi Joseph Dussat que Geneviève Noyal et sa Epouse era à ce temps mariage est deceinte hier a trois heures apres midi domes la maison Jour Gustave Jeannelle qui il me présente auquel il adoucé le present de Geneviève Jeannelle assuré depuis cette déclaration que le citoyen Jean Meilland et la citoyenne Gustave et brevard ont certifié conformément à la vérité et la représentation qui me été faite de l'assise de nommé, Je redige en vertu des preuves que me a ouïe déclarer le present acte que Charles Noyal pere de Gustave Jean Meilland et Gustave et brevard témoins qui me a épousé avec moi, Excepté la citoyenne Gustave brevard qui a declaré ne savoirs signer fait en la maison commune de Vilbardon le Jour mardi au chaste Charles Noyal
Jean Meilland

JOSEPH DUSSAT
officier juge

16
dimanche 26 decembre

Aujourd'huys deuxieme jour de Divisez Leideux
La République française une si indivisible et si sage que
Nomméssusie e'ye cemagnatte magistrice vice Sté
Ordinaires du matin d'aujourd'hui Joseph Desautel
Chez le docteur Decubine pour dresser les actes de la
Courtante les Naissances, Mariages et Décès des Citoyens
en compagnie en la maison commune Michel Nicolas
Montier aubergiste dans La municipalité de Trilbalden
Lequel assiste de François Thomas Montier ayez de trente
Sept ans Journailler et Marie Geneviève Tailleur ayez de
quarante deux ans tous domiciliés dans cette Municipalité
et celare' auri Joseph Desautel que, Marguerette
Constance etland son épouse est accouchée aujourdhuy
à douze heures du matin dans la maison d'un certain
famille qu'il magrasente et auquel il a donné le prénom
de Geneviève Stevens. Dapres cette déclaration que François
Thomas Montier et La Citoyenne Marie Geneviève
Tailleur ont certifiée conforme a la vérité et l'exactitude
qui ma été faite de l'origine des noms, Je déclare au recteur
des pouvoirs que ma chose déclarer à ce que
Michel Nicolas Montier en de L'Espine, François Thomas
Montier et Marie Geneviève Tailleur témoin qui me signent
aujourd'hui Joseph François Stevens Montier qui a
déclaré ne se servir d'autre nom que Nicolas Montier
Marie Geneviève Tailleur

MAILLER
Officier public

Aujourd'huys deuxieme jour de Divisez Leideux
La République française une si indivisible et si sage que
Nomméssusie e'ye cemagnatte magistrice vice Sté
Ordinaires du matin d'aujourd'hui Joseph Desautel
Chez le docteur Decubine pour dresser les actes de la
Courtante les Naissances, Mariages et Décès des Citoyens
en compagnie en la maison commune Michel Nicolas
Montier aubergiste dans La municipalité de Trilbalden
Lequel assiste de François Thomas Montier ayez de trente
Sept ans Journailler et Marie Geneviève Tailleur ayez de
quarante deux ans tous domiciliés dans cette Municipalité
et celare' auri Joseph Desautel que, Marguerette
Constance etland son épouse est accouchée aujourdhuy
à douze heures du matin dans la maison d'un certain
famille qu'il magrasente et auquel il a donné le prénom
de Geneviève Stevens. Dapres cette déclaration que La Citoyenne
Marie Geneviève Tailleur son épouse en ce qu'il
manque est accouchée aujourdhuy, aidio heur du
matin dans sa maison d'un certain famille qu'il
magrasente et auquel il a donné le prénom de
Geneviève Stevens. Dapres cette déclaration que La Citoyenne
Marie Geneviève Tailleur son épouse en ce qu'il
manque est certifiée conforme a la vérité et l'
exactitude qui ma été faite de l'origine des noms.
Je déclare au recteur des pouvoirs que ma chose
déclarer à ce que Antoine François Sourain que
des L'Espine Joseph François plique et Marie Geneviève Sourain
témoin qui me signent avec moi Joseph François
et Joseph François plique au recteur
Marie Geneviève Sourain

MAILLER
Officier public

115

Le jour d'aujourd'hui, le vingt et un de l'An de la République française, an et Indivisible, et des
heures d'aujourd'hui, devant moi Joseph Desautel, maire de la
ville d'aujourd'hui, le vingt et un de l'An de la République française,
depuis les actes destinés à constater les naissances,
Mariages et Décès des Citoyens, est comparu Léon André
Desnoyer, bâtonnier domicilié dans la Municipalité de
Billardon, auquel assiste de Jean Etienne Lapillon
age de vingt ans — pour domicilié dans la commune
de Fourmeyns ou de Marie Anne Delaune. D'aujourd'hui
à vingt heures pour domicilié dans la commune de Marolle,
déclaré à moi Joseph Desautel que Marie Louise Lapillon
a eu naissance le treizième d'août dernier à
cette heure dans la maison d'un certain M. Malo
qui magistrat ou ouvrier il a donné le nom de Gérard
Lapillon. J'appelle cette déclaration que le citoyen
Jean Etienne Lapillon et la citoyenne Marie Anne
Delaune placent en Certificat leur forme allaïque et
la représentation qui m'a été faite de la face de Nomme
J'atteste en vertu des formes qui me sont décernées
l'heure actuelle que Léon André Desnoyer, maire de
Fourmeyns, Jean Etienne Lapillon et Marie Anne Delaune
la citoyenne qui a épousé avec moi Gérard
Léon André Desnoyer que le 23 Aout qui a déclaré
ne connaît pas.
Sur ce la municipalité de Billardon le jour
et an et Indivisible de l'an de la République française
de au moins Jean Etienne Lapillon

Signature de Léon André Desnoyer
Signature de Jean Etienne Lapillon

Le jour d'aujourd'hui, le vingt et un de l'An de la République française, an et Indivisible, et des
heures d'aujourd'hui, devant moi Joseph Desautel, maire de la ville d'aujourd'hui,
que j'ai connu quatre citoyens, Louis Desnoyer, pour l'acte
d'affranchir et certifier les naissances, Mariages et Décès des
Citoyens, est comparu en la maison commune de la
commune de Marolle, domicilié dans la Municipalité de Billardon,
auquel assiste de Etienne Lapillon, âgé de quarante
ans, et de Marie André, domiciliée également dans cette
commune, pour domicilié dans cette Municipalité
de Billardon, et devant moi Joseph Desautel que Marie
Jeanne Louise Chauvois, dite Gras, et Leopoldine Lapillon
ont eu aujourdhui à cette heure du matin, dans
la maison d'un certain Malo qu'il me semble s'appelle
il a donné le nom de Etienne Desnoyer, d'aujourdhui
et déclaré que le citoyen Etienne Desnoyer et
la citoyenne Marie Louise Vermille ont épousé —
en vertu de la régularité et la représentation qui m'a été
faite de Louis Malo de Marolle, j'atteste en vertu des
formes qui me sont décernées l'heure actuelle que Louis
Leopoldine que de Clouzeau, Etienne Desnoyer et Marie
Louise Vermille témoins qui ont épousé avec moi
faisant en la maison commune de Billardon les formes
de au moins Louis Lapillon
Etienne Desnoyer et
Marie Louise Vermille

Signature de Louis Lapillon
Signature de Etienne Desnoyer
Signature de Marie Louise Vermille

Maillard François Ambroise

Aujourd'hui vingt deuxième Jour de Novembre l'an
douzième de la République française d'après le calendrier
du midi de Paris, j'auant devant moi Joseph Desautel
élu le deux décembre mil sept cent quatre-vingt trois Douze,
pour dresser les actes des testaments et constatés les naissances
et décès des citoyens, ont communiqué au
maison commune François Maillard Berger
domicilié dans la municipalité de Billardon, cequel
est tenu de Jean Pierre Piquet cultivateur âgé de
quatre-vingt ans domicilié dans la Commune de
Boulingre, et Rosalie — — — — —
devingt-neuf ans domiciliée dans la Commune
de Boulingre a déclaré à moi Joseph Desautel que
Marie Geneviève Elizabeth Durivage d'au temps
en ce temps Mariano, est accouchée hier a huit heures
du matin dans la maison d'un enfant male qu'il
me présente et auquel il a donné le nom de
Gambrie Amable. D'après cette déclaration que le citoyen
Jean Pierre Piquet et la Madame Rosalie
Boulingre ont certifié conformément à la vérité
et la représentation que m'a fait de l'affaire
de nomme Joseph a certaines personnes qui me sont
déléguées à présent cette que François Maillard jadis
de Boulingre, Jean Pierre Piquet et Rosalie Boulingre
l'entierement avec moi Joseph Desautel Berger
Maillard qui a déclaré ne savoir que
fut en la maison commune de Billardon le jour
mardi au matin — — — — —
Rosalie Boulingre — — — — —
D. Maillard — — — — —
Officier public

Dixième et
dernier feuillet.

Aujourd'hui vingt deuxième Jour de Novembre l'an
douzième de la République française d'après le calendrier
du midi de Paris, j'auant devant moi Joseph Desautel élu le deux
décembre mil sept cent quatre-vingt trois Douze, pour dresser
les actes des testaments et constatés les naissances, Mariano
et décès des citoyens, est logé dans la maison commune
Joseph Amable Vaste échanson domicilié dans cette
municipalité de Billardon, lequel assiste de Jean Pierre
Lépine cultivateur âgé de quatre-vingt-un ans domicilié dans la maison
de Villeneuve, et de Jeanne Marguerite Vaste âgée de quarante
ans domiciliée dans la Commune de Billardon
avoué à moi Joseph Desautel que Marie Geneviève
Coline Léonard a été épouse du citoyen Mariano est
accouchée aujourd'hui à une heure du matin dans la maison
d'un enfant femelle qu'il me présente et auquel il a donné
le nom de Marie prudente — — — — — D'après cette déclaration
que le citoyen Jean Pierre Lépine et la citoyenne Jeanne
Marguerite Vaste, ont certifié conformément à la vérité et
la représentation qu'il m'a fait de l'affaire de l'union
jusqu'en cette date parmi eux qui me sont déléguées la
présentation que Joseph Amable Vaste jure de l'union
Jean Pierre Lépine et Jeanne Marguerite Vaste femme
qui une épouse avec moi
soit en la maison commune de Billardon le jour
mardi au matin — — — — — Joseph Amable Vaste
Jean Pierre Lépine — — — — —
Jeanne Marguerite Vaste — — — — —
D. Maillard — — — — —
Officier public

Fleurant Louis Courtin

D'aujourd'hui diez et huit Germinal l'an second de la
république figurent une ciuité visible, a la hauteur
des murs, au dessus duquel se trouve l'assaut des
deux Décembre nioz. Je leun quatre Nîmes d'auz
Vieux plan quez deux les autres destins a constater
les naissances, mariages et décès des citoyens, est
composé en la maison communale à l'heure
jardines domiciles dans la commune de Tullières
Lequel appartient de jadis à la paroisse journalière assise de
l'unité des uns domiciles dans cette commune des Tullières
et de Marie Anne Michel Courtin, a quel service lui a été
domicilié dans la commune de Tullières, a destination
à moi Joseph Desautel quez Marie Germaine son épouse
Courtin a été épouse en mariage aujor d'auz actes
heures du matin dans la maison d'un Léopold Male
qu'il me prouve et auquel il a donné le renomme
de Hilaire qu'aujor d'auz il déclare que le
citoyen Fleurant père et la citoyenne Marie
Anne Michel Courtin ont certificat conformément
à la représentation qu'il me a été faite et
de l'Eustache de Nomme, jecedeje en vertu des pouvoirs
qui me sont de lequel je prouve auz que Louis
Fleurant père de l'Eustache Fleurant père
et Marie Anne Michel Courtin demeure qui ou signé
avec moi.

Placé en la maison communale de Tullières les jours
mois et ans Nîmes

Louis Fleurant père

Châlons sur Marne

MARIE ANNE MICHEL COURTIN

épouse père

François Faville
G



45
L^e registre supplémentaire
de Naissance pour la Commune de Trilbey
peut à qui convient à copier de la Seconde édition de la
République, côté et paroisse pour éprouver et déclarer feuilles
au nombre de dix pour moi l'Éditeur du District de Nancy,
Sousigné Directeur de Service et ayant confiance à la
Loi du 20. octobre 1793 (Vieille Style) laquelle détermine
le mode d'administration l'Etat civil des Royaumes
Cet à Me le vingt-quatre Géradinal l'an deux
de la République française, ans et Jérusalem.

Gérard

Naissance toute garnissante L'an deux de la République
fut enregistrée une et dernière, à quatre heures du matin
par devant moi Joseph Dusautier, le greffier de la commune
en la forme ci-après -
Le sieur Jean-Baptiste Dusautier (fils) pour
dresser les actes destinés à constater les naissances,
Mariages et décès des Citoyens, et conjointement
La Mairie et mairie François Leclerc Maunoury
Lequel a déclaré qu'il s'agit d'une enfant née
Vernon le 20. Génaral en l'an deuxième Marançot au quartier
aujourd'hui à quatre heures du matin dans la maison
d'un certain male dom Laroche de l'Etoile au poit

Mairie de Trilbey

Domingue
J

Méminence, Moi Joseph Dusauter Je me suis fait le Chevalier
Transporter dans la ville monsieur et la femme Blaum
fere de La Fontaine telles estoient affétes de Denis Blaum
Monsieur ayez de Mme Blaum et de Marie Nicole
Vernelle ayez de toute sonne sommeure tenu deu
domicile dans La municipalité de Billardon, Ma présente
fille Estienne auquel il a donné le prénom de Blaum
dagres cette déclaration que Le Citoyen Denis Blaum
et La Citoyenne Marie Nicole Vernelle ont certifié
confirmer a la vérité de la représentation qui m'a été faite
des Estaines de Nomme, J'en avoué en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués, Cependant cette que François
Blau fere de La Fontaine, Denis Blaum et Marie
Nicole Vernelle tenaient une agence avec moi
peu en La maison de Blaum fere les fers
Moi ayant déclaré - François Blau fere. Denis Blaum
et Marie Nicole vernelle


MINUTE

officiale

Domingue et même jour de l'acte. L'an second
de La République française une et indivisible a dix heures
du matin, devant moi Joseph Dusauter Etat le deux
décembre mil sept cent quatre-vingt. Mme Dusauter (mme Blaum)
pour dresser les actes destinés à constater les transactions

Mariage et décès des Citoyens, est tenu parmi ou
ou mortuaire communau Joseph Jaquinon Blaum
lequel m'a déclaré que Jeanne a été de Gendre
du Citoyen en activité aujourneluy a la heure du
matin dans la maison du citoyen Blaum aujourneluy, tel que
afféte de Pierre Blaum Blaum ayez de toute
fille et de François Blaum jolié ayez de
toute et tenu domicile dans La municipalité
de Billardon, qui déclare à Moi Joseph Dusauter
que Jeanne a été de Gendre au Citoyen en activité
Mariey de Joseph Jaquinon et qu'il a été
accordé à Denis Blaum que Blaum
présente et auquel il a donné le prénom de Michel
Auguste dagres cette déclaration que le Citoyen
Sire Blaum et la Citoyenne Blaum Blaum jolié
ont certifié confirmer a la vérité de la représentation
qui m'a été faite des Estaines de Nomme, J'en avoué
en vertu des pouvoirs qui me sont délégués Cependant
ce que François Blaum que Blaum Blaum
Sire Blaum et François Blaum jolié témoigne que au
mardi avec mes frères Blaum et François Blaum
Blaum jolié que ont déclaré ne s'assuré pas
Le Blaum Blaum François Blaum comme témoin
qui a signé l'acte.

Antoine François Blaum jolié
fourrier

MINUTE
officiale

Aujourd'huys quinzième Jour de Février l'an d'grace
 de la République François une et indivisible, a quatre
 heures du soir par devant moi Joseph Desautel tenu le Jour
 de décembre mil sept cent quatre vingt Douze (1792) pour
 dresser les actes destinés à constater les naissances, Mariages
 et décès des Citoyens, en Conseil ou La Mairie commune
 Le Citoyen Jean Baptiste Vauville Marier domicilié dans
 cette commune, lequel est porté de François Guérin, Marier
 age de vingt-huit ans et Marie Anne Vauville age de
 vingt-deux ans tous deux domiciliés dans La commune
 de Villardore, a déclaré à moi Joseph Desautel que Marie
 Geneviève Justine Lepine son épouse en légitime mariage
 est accouchée hier à huit heure du matin dans sa Mairie
 d'un enfant male qui meureut en quel il a donné
 le prénom de Jean Baptiste François depuis cette déclaration
 que le Citoyen François Guérin et La Citoyenne Marie Anne
 Vauville ont certifié conformément à la vérité de la représentation
 qui m'a été faite de l'Etat de nascence, l'ordre ou
 vertu des parents qui me donne déléguée à dresser acte
 que Jean Baptiste Vauville père de l'enfant François
 Guérin et Marie Anne Vauville mère qui me donne
 avec moi l'autorité offerte Marie Anne Vauville qui a déclaré
 ne savoir ni écrire.

Je, le Baptiste Vauville
 François Guérin



Aujourd'huys vingt-troisième Jour de Février l'an d'grace
 de la République François une et indivisible a huit
 heures du matin par devant moi Joseph Desautel
 tenu le Jour de décembre mil sept cent quatre vingt Douze (1792) pour
 dresser les actes destinés à constater
 Les naissances, Mariages et décès des Citoyens, en
 Conseil ou La Mairie commune, Le Citoyen Etienne
 Lachapel le jeune époux Bourdier domicilié dans cette commune
 de Villardore, lequel est porté de Citoyen Jean Pierre
 Lachapel age de trente-neuf ans domicilié dans la
 commune de Charmentray, et de Marguerite Marie
 Sattieau age de quarante-cinq ans domicilié dans
 La commune de Villardore, a déclaré à moi
 Joseph Desautel que Marie Nicole Lachapel
 son épouse en légitime mariage est accouchée
 hier à midi dans sa Mairie d'un enfant
 femelle qui il meureut et auquel il a donné
 le prénom de Marie Alice. - Dans cette déclaration
 que le Citoyen Jean Pierre Lachapel et sa
 Citoyenne Marie Sattieau ont certifié conformément
 à la vérité de la représentation qui m'a été
 faite de l'Etat de nascence, l'ordre ou
 vertu des parents qui me donne déléguée à dresser
 acte que le Citoyen Etienne Lachapel le jeune
 gendre de l'Etat le Citoyen Jean Pierre Lachapel

Le Citoyen Jean Pierre Le Pichot et la Majeure
Marie Thérèse Lemoine qui ont épousé ensemble
Excepté Etienne Steffalle le frère de Marie —
Toutou qui ont déclaré ne se servir d'aucune

jeu pierre brisée

Quinze Juy vingtaine Jour de l'an mil l'an deux mille
de la République française une et indivisible a quatre
heures du matin garderont moi Joseph Desautels que le deux
décembre mil sept cent quatre vingt douze (1790) à Paris
pour dresser les actes de constatation des mariages
Mariage et décès des Citoyens, est convenu entre
Mme la Majeure, le Citoyen et Nicolas Paul Adau
cultivateur demeurant dans cette commune de Villeneuve
appelé également du Citoyen Jean Etienne Capillon ayant
vingt ans cultivateur dans la commune de Villeneuve
et la citoyenne Marie automnelle Laboulaye de laquelle
mais veuve dans la commune de Marceuil, a déclaré
a moi Joseph Desautels que Mme Laboulaye n'a pas
été épouse en légitime mariage et accompagnée d'une
à l'heure du décès dans sa maison d'un enfant
femelle qu'il me présente et auquel il a donné le prénom
de Virginie Adeline. Depuis cette déclaration que le Citoyen
Jean Etienne Capillon et la Majeure Marie automnelle
Laboulaye, une certitude conforme alla verté de leur
représentation qu'il me été faite de l'espouse de

Nomme, Jordige ou verté de ses parents
qui me nomme Delysme le présent acte
que le Citoyen et cultivateur Paul Adau
petit de l'espouse, le Citoyen Jean Etienne
Capillon et la Majeure Marie automnelle Laboulaye
veuve qui ont épousé entre eux

Soit en la Mairie commune de Villeneuve
Les Jours mois et an dernière

Iam
M. Etienne Capillon
marié au citoyen Paul Adau

Quinze Juy vingt-cinquième Jour de l'an mil l'an deux mille
de la République française une et indivisible, a huit heures
du matin garderont moi Pierre Aubé le citoyen
cultivateur destiné à constater les mariages, Mariage
et décès des Citoyens, est convenu en la Mairie commune
Le Citoyen Jean Baptiste Socha et Mme la Majeure
demeurant dans cette commune, également appelle
Boulanger age de quarante deux ans demeurant
à Sainte Feuillie de la Mairie commune de Villeneuve
de Paris et le Citoyen Joseph Desautels instituteur
age de cinquante ans domicilié dans cette
commune, a déclaré à moi Pierre Aubé que
ayant épousé avec Virginie en légitime mariage

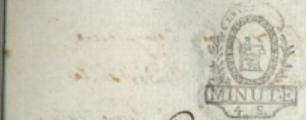
Aug 1792

est accouché hier à des heures du midi dans la
Maison d'In Eustache male qu'il me prescrit —
où auquel il a donné le prénom de Antoinette —
J'ay pris cette déclaration que les Citoyens Antoinette
Garnier et Joseph Desautels ont certifié conforme
à la vérité de la déclaration qu'il m'a été
faite de l'Eustache de Normand Je redige en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués le présent
acte que Le Citoyen Jean Baptiste Baudier
père de l'Eustache, et les Citoyens Antoinette Garnier
et Joseph Desautels témoins qui ont signé
avec moi —

Tait en La Maison Communale de Bittardre
Le Jeudi mois de au An

J. Desautel Crochet garnier
Aubiboff public

Le jeudi 1^{er} juillet premier mois de l'an deux mille
de La République François une et indivisible —
à des heures du midi j'ordonne moi Siene abbé
de la République pour dresser les actes distincts
afin d'assurer les Marriages, Marriages ou faire des Citoyens
se unir au La Maison Communale le Citoyen



Siene Victor Bussiere Charette demeurant
dans cette commune. Loyal apostle de Joseph
Desautel instituteur agli de Bignacq aux ordres
de Marguerite Constance Vasse ayez de Guignecourt
époux aux termes suivants dans La Communale
de Bittardre, à déclarer à moi Siene abbé que
Marguerite Constance Vasse une Epouse en
second mariage en accouché hier à des
heures du midi dans La Maison d'In Eustache
femelle qu'il me prescrit où auquel il a délivré
Le présent de la délivrance hyacinthe d'après cette
déclaration que Le Citoyen Joseph Desautel
et la Citoyenne Marguerite Constance Vasse
ont contracté conforme à la vérité des déclarations
qu'il m'a été faite de l'Eustache de Normand —
j'ordonne en vertu des pouvoirs que le Citoyen
Siene Victor Bussiere père de l'Eustache, a Citoyen
Joseph Desautel et La Citoyenne Marguerite
Constance Vasse témoins qui ont signé avec moi
faire en La Maison Communale de Bittardre —
Le Jeudi mois de au An —
Siene Victor Bussiere

Marguerite Constance Vasse
J. Desautel Aubiboff public

Sceau

Dujourduy veut frotter des deux paires
de la République François une en Judiciale
a mes heures du Matin, j'adoube moi bien aulte
Et le 26 Janvier pour dresser les actes destitué au
constatation les naissances mariages et deces des Citoyens
est consigné en la maison communale de Bléneau
Jean Dupré ferrurier demeurant dans cette
commune, Lequel assister de Joseph Desautel
Instituteur age de cinquante ans, et de Pierre
Bertrand officier de l'armée age de vingt ans
muni pour deux demurements dans la commune
de Bléneau, a déclaré a Moi greve oublie et
sous serment en Légitime Mariage, est accouche
hier a mes heures du Matin dans la maison
d'un Esposse femme qu'il me présente et auquel
je l'ai donné le prénom de Geneviève ouverte
d'après cette déclaration que les Citoyens Joseph
Desautel et Pierre Bertrand une Catégorie
conforme à la verté de la Réputation qu'il
avait faitte de l'ustice de Montréal, Je
rendez au verté des personnes qui me sont
concernées, que le Citoyen Joseph Desautel
et Pierre Bertrand tenaient qui ont signé

que Marie Jeanne Elizabeth Bertrand

Sceau

Grace moi faire en la maison communale
de Bléneau Les jours mois en une audience
Jean Dupré frere de l'Esposse approuvé
Le greve Jean-Dupré

Signature

Porte-Feuille

Faubourg